



ParlAmericas

Volume IV Numéro 3 Édition française

Les législateurs du continent font des recommandations sur l'économie, les migrations, la sécurité alimentaire et plus...

Prêts pour l'après-crise

Quelque 80 parlementaires provenant de 22 pays des Amériques ainsi que des observateurs de Chine et de Russie ont participé à la 6^e Assemblée plénière du FIPA organisée par le Parlement du Canada à Ottawa, du 13 au 15 septembre.

La réunion a donné aux législateurs l'occasion de traiter, avec l'aide d'experts, de questions relatives à la crise économique et financière, à la sécurité alimentaire, aux migrations internationales et droits de la personne, à l'égalité entre les sexes ainsi qu'à la pandémie de grippe A (H1N1).

« Notre pratique, qui consiste à échanger librement des idées sur les questions d'intérêt pour les Amériques, s'inscrit non seulement dans l'esprit du FIPA mais aussi dans celui d'autres assemblées du système interaméricain, notamment le Sommet des Amériques et l'Assemblée générale de l'OEA », a déclaré le député canadien James Bezan, président de l'Assemblée plénière, lors de la cérémonie d'ouverture.

Le secrétaire général de l'OEA, José Miguel Insulza, a fait ressortir dans son discours la portée de la relation entre le FIPA et l'OEA : « Nous sommes fiers des liens que nous avons avec le FIPA et nous croyons que cet organisme devrait

jouer un rôle beaucoup plus grand. » M. Insulza s'est aussi penché sur la situation au Honduras : « La crise actuelle met en évidence les imperfections des outils que nous avons entre les mains pour réagir adéquatement lorsque la démocratie est en danger. » Il a par ailleurs souligné que la Charte démocratique

l'auditoire en faisant une présentation sur les réformes économiques et financières d'après-crise. « Il faudra un certain temps ainsi qu'une analyse et des délibérations approfondies pour faire le ménage et renforcer les institutions afin de mieux superviser, surveiller et réduire les excès et la cupidité de l'homme. Il est

président du FIPA pour un nouveau mandat de deux ans – « ne visent pas uniquement le développement viable, mais aussi la diminution de l'inégalité sociale, la quête constante d'égalité entre les sexes et des politiques publiques positives à l'égard des migrants ».

L'Assemblée a également ratifié l'élection du Panama, du Paraguay, de Sainte-Lucie et des États-Unis à des postes sous-régionaux au sein du Comité exécutif, ainsi que de Linda Machuca Moscoso, députée à l'Assemblée nationale de l'Équateur, comme présidente du Groupe de femmes parlementaires des Amériques.

Enfin, les délégués ont accepté les offres du Mexique et du Paraguay d'accueillir les assemblées plénières de 2010 et de 2011 respectivement.

Photo: FIPA



Le Sénat ou « Chambre rouge » lors de la cérémonie d'ouverture de l'Assemblée.

interaméricaine « ne prévoit pas les mécanismes nécessaires pour que tous les pouvoirs de l'État, et non seulement le pouvoir exécutif, puissent demander au Conseil permanent d'invoquer son application ».

Précédemment, Sheryl Kennedy, ancien sous-gouverneur de la Banque du Canada, s'était adressée à

cependant impérieux de le faire d'après-moi, car c'est une des pierres angulaires du plan stratégique pour la croissance et la prospérité des Amériques. »

Les séances de travail se sont terminées par l'approbation de plusieurs recommandations qui, au dire du député brésilien Luiz Carlos Hauly – réélu comme

Dans cette édition

Sécurité alimentaire au Nicaragua	2
Le Parlement du Canada	3
Pandémie (H1N1) 2009	4
L'Équateur à la tête du Groupe des femmes	4
Calendrier des activités	4
Au sujet du FIPA	4

Nouvelle loi sur la sécurité alimentaire au Nicaragua

L'Assemblée nationale de la République du Nicaragua a approuvé à l'unanimité le 18 juin 2009 la Loi no 693 de souveraineté et de sécurité alimentaire et nutritionnelle, publiée dans la Gazette officielle le 16 juillet.

Depuis 1997, date des

la société civile tels que le Groupe de lobbies, le Groupe d'intérêt pour la souveraineté et la sécurité alimentaire et nutritionnelle (GISSAN), le Groupe de travail sur l'agriculture, le Conseil supérieur de l'entreprise privée (COSEP)

Pour la mise en œuvre de la loi et du droit à l'alimentation, en tant que droit humain et fondamental qui inclut le droit de ne pas mourir de faim et d'être protégé contre la faim, le droit à une alimentation appropriée et le droit à la souveraineté et à la sécurité

alimentaire et nutritionnelle constitue pour nous un défi de taille. En effet, nous faisons face à l'enchérissement insoutenable des aliments à l'échelle mondiale et nationale, phénomène aggravé par les prix élevés

Photos: © FAO/Bahag, FAO 2004 et FAO/Sara Granados Ortiz



Le droit à l'alimentation est de plus en plus reconnu comme droit de la personne.

débuts de la promotion du projet de loi, diverses études ont été effectuées lors des différentes étapes, notamment le diagnostic intitulé « L'insécurité alimentaire et nutritionnelle : un défi pour la législation nicaraguayenne ».

Des documents nationaux et internationaux, notamment les mesures et recommandations qu'ont prises les gouvernements au Sommet de Rome, en particulier les recommandations que l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et agriculture (FAO) a faites à notre pays, ont aussi été analysés.

De même, des consultations ont eu lieu avec les différents groupes parlementaires et divers secteurs organisés de

et des institutions du gouvernement comme le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts (MAGFOR), le ministère de l'Éducation (MINED) et le ministère de la Santé (MINSa), entre autres.

La loi a pour objet de garantir à tous les Nicaraguayens le droit de disposer d'aliments suffisants, salubres et nutritifs en fonction de leurs besoins vitaux; que ceux-ci soient accessibles des points de vue physique, économique, social et culturel de façon opportune et permanente, et; d'en assurer la disponibilité, la stabilité et la suffisance au moyen de l'élaboration et de l'orientation, de la part de l'État, de politiques publiques associées à la souveraineté et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

alimentaire et nutritionnelle, on a créé le Système national de souveraineté et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (SINASSAN), dont la réglementation a également été instaurée. Ce système se compose d'un ensemble d'institutions privées et publiques et d'organisations de la société civile compétentes en matière de souveraineté et de sécurité alimentaire aux niveaux national, départemental, régional et municipal.

La mise en œuvre de cette loi permettra de renforcer le développement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et son institutionnalisation dans notre pays.

Vu le contexte actuel, la mise en œuvre de la Loi de souveraineté et de sécurité

du pétrole, les changements climatiques, et la crise économique et financière avec ses effets dévastateurs sur les pays émergents tel que le nôtre, qui connaît une situation de pauvreté, d'extrême pauvreté, d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, avec un impact majeur en milieu rural, parmi les femmes et les communautés multiethniques. Cette situation nous oblige en tant que pays à prévoir de façon urgente, face à cette grave situation, des réponses structurelles visant à résoudre le problème, d'où la nécessité d'une volonté politique.

Le président de l'Assemblée nationale du Nicaragua, René Nuñez Tellez



Le Parlement du Canada

Photo: Cora Capurro

Le Parlement du Canada se compose de la Reine en tant que chef d'État (représentée par le gouverneur général), du Sénat (la Chambre haute), qui est nommé, et de la Chambre des communes (la Chambre basse), qui est élue. Selon la Constitution, une législature ne peut durer plus de cinq ans, après quoi des élections générales doivent avoir lieu. Chaque législature peut comprendre une ou plusieurs sessions. Une session prend fin lorsqu'il y a prorogation par le gouverneur général, à la demande du premier ministre. Une législature se termine lorsque le premier ministre demande au gouverneur général de dissoudre l'assemblée et de convoquer des élections générales.

Le gouverneur général convoque le Parlement après chaque élection générale, lit le discours du Trône qui décrit les objectifs du gouvernement pour chaque session et approuve les projets de loi adoptés par le Sénat et la Chambre des communes.

Le Sénat compte 105 membres nommés par le gouverneur général sur avis du premier ministre. Les sénateurs représentent des régions, provinces ou territoires, et ils peuvent rester en fonction jusqu'à l'âge de 75 ans. La Chambre des communes compte 308 députés élus dans le cadre d'un système électoral uninominal à majorité simple ou « majoritaire uninominal »; la réélection est possible. Chaque chambre est présidée par un président, choisi au début de chaque législature. Le président du Sénat est nommé sur avis du premier ministre, tandis que



La Colline parlementaire, siège du Parlement canadien, accueille environ 3 millions de visiteurs par an.

les députés de la Chambre des communes élisent l'un des leurs à la présidence.

Les parlementaires étudient les questions de l'heure, décident des politiques et des lois dans les limites de la compétence fédérale et tiennent le gouvernement responsable de ses actes. Ces activités peuvent se dérouler en chambre, dans le cadre de plus de 50 comités parlementaires ou dans la région, la province ou la circonscription, selon le cas.

En s'acquittant de leurs responsabilités législatives, les sénateurs et les députés de la Chambre des communes étudient, débattent et amendent les propositions législatives ou les projets de loi. Même si plupart des projets de loi sont proposés par le gouvernement et présentés à la Chambre, le Sénat peut présenter des mesures législatives sous réserve que le projet de loi ne vise pas à prélever ou à dépenser des

fonds publics. Les projets de loi peuvent également être déposés par des sénateurs et députés individuels.

Chaque projet doit, en général, franchir une suite d'étapes semblables dans les deux chambres : présentation, première et deuxième lecture, étude en comité, rapport, troisième lecture, message et sanction royale. Pour devenir loi,

chaque projet doit être approuvé sous la même forme par le Sénat et la Chambre. Le projet de loi entre en vigueur lorsqu'il reçoit la sanction royale, à une date qui est précisée ou au moment décidé par décret.

Cet article est une nouvelle version du document *Le Parlement du Canada – La démocratie en action*

Chambre des communes (en date du 21 mai 2009)

- ◆ 308 députés
- ◆ 68 femmes
- ◆ 237 hommes
- ◆ 3 vacants
- ◆ Principaux partis:

Parti conservateur	46,42 %
Parti libéral	25 %
Bloc Québécois	15,58 %
Nouveau Parti démocratique	11,68 %
Indépendants	0,32 %

Sénat (en date du 21 mai 2009)

- ◆ 105 sénateurs
- ◆ 33 femmes
- ◆ 63 hommes
- ◆ 9 vacants
- ◆ Principaux partis:

Parti libéral	50,47 %
Parti conservateur	35,23 %
Indépendants	2,87 %
Progressiste-conservateur	1,9 %
Non aligné	0,95 %



Pandémie (H1N1)

«La solution ne réside pas dans la vaccination en soi», a dit le docteur Luis Gerardo Castellanos à un auditoire de parlementaires avides d'en savoir plus sur la pandémie de grippe A (H1N1) 2009. Il faut voir dans le vaccin «un des éléments d'une riposte intégrée pour combattre cette pandémie».

M. Castellanos, épidémiologiste à l'Organisation panaméricaine de la santé, a fait part à son auditoire des conclusions et des recommandations de cette organisation influente sur la pandémie (H1N1) 2009 au cours de la dernière journée de la Sixième assemblée plénière du FIPA, à Ottawa.

«Les mesures non pharmaceutiques, comme le lavage des mains et la distance sociale, entre autres, demeureront précieuses au cours de la saison de grippe à venir», a-t-il ajouté.

Après son exposé, l'Assemblée a adopté une

L'Équateur à la tête du Groupe des femmes

Linda Machuca Moscoso, députée à l'Assemblée nationale de l'Équateur, a succédé à la sénatrice colombienne Cecilia López Montaña comme présidente du Groupe des femmes parlementaires des Amériques de 2009 à 2011.

Machuca Moscoso, qui représente les immigrants équatoriens aux États-Unis et au Canada à la législature de son pays, a été élue par scrutin secret au cours de la dernière journée de la



Le Dr. Castellanos a présenté les recommandations de l'OPS sur la pandémie.

recommandation sur la pandémie (H1N1) 2009 qui encourage les parlements membres du FIPA à « renforcer, au moyen de législations et de budgets accrus, le secteur de la santé afin de lutter contre des pandémies comme celle de l'actuel virus pandémique A (H1N1) 2009... »

(Le lecteur trouvera le texte intégral des recommandations et l'exposé en format PowerPoint sur le site www.e-fipa.org)

Sixième assemblée plénière du FIPA.

Se qualifiant de «communicatrice sociale», elle a promis que le groupe qu'elle dirigerait serait «ouvert aux hommes et aux femmes».

Dans le cadre de ses nouvelles responsabilités, elle coordonnera une rencontre du Groupe des femmes en Équateur l'année prochaine.

Photo: FIPA

Au sujet du FIPA

Le Forum interparlementaire des Amériques (FIPA) est un réseau indépendant composé des assemblées législatives nationales des États membres de l'Organisation des États américains (OEA), engagé à promouvoir la participation des parlementaires dans le système interaméricain.

Calendrier

- 21^e réunion du Comité exécutif du FIPA, Panama, janvier 2010
- Atelier sur le commerce, Mexique, 11 au 13 mars 2010
- Septième assemblée plénière du FIPA, Mexique, 2010
- Huitième assemblée plénière du FIPA, Paraguay, 2011

COMITÉ EXÉCUTIF DU FIPA

Président

- Député Luiz Carlos Hauly, Brésil

Amérique du Nord

- Député James Bezan, Canada

- États-Unis (délégué à confirmer)

Amérique centrale

- Députée María Estela de la Cruz, République Dominicaine

- Panama (délégué à confirmer)

Caraïbes

- Député Stanford Callender, Trinité-et-Tobago

- Sainte-Lucie (délégué à confirmer)

Amérique du Sud

- Sénatrice Nancy Patricia Gutiérrez Castañeda, Colombie

- Paraguay (délégué à confirmer)

Ancienne présidente du FIPA

- Sénateur Céline Hervieux-Payette, Canada

Présidente du Groupe des femmes parlementaires des Amériques

- Membre de l'Assemblée nationale Linda Machuca Moscoso, Équateur

Pays hôte de la Septième Assemblée plénière

- Mexique (délégué à confirmer)

FIPA
500-165 rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1P 5B9 Canada
Tél. : +1 613-594-5222
Télec. : +1 613-594-4766
info@e-fipa.org
www.e-fipa.org

Le FIPA est un partenaire de:



Le Centre parlementaire
www.parlcent.ca

